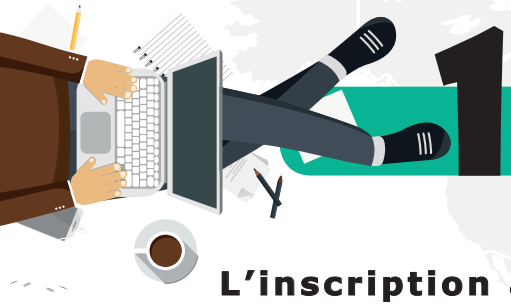

1 Inscription

L'inscription administrative à l'université :

Vous ne pourrez faire votre inscription qu'à partir de la validation de vos résultats de l'année en cours par le jury de votre Faculté/UFR et leur publication
Infos : https://www.univ-lille.fr/etudes/sinscrire/

Pour toutes questions concernant les inscriptions, contacter le service des inscriptions de votre campus :
https://www.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/docs__pdf__autre_/Formation/Inscription/Inscriptions-Contacts-Scolarite%CC%81_Ulille_pour_site.pdf

L'inscription pédagogique :

Même si vous êtes en mobilité, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription aux examens !!!
Pour toute question sur ce point, renseignez-vous auprès de votre UFR/Faculté.

2 Aides financières

Contrat financier Erasmus +

- Si les dates réelles diffèrent de quelques jours ou semaines de celles indiquées sur le contrat, il n'est pas nécessaire de nous en avertir ou refaire le contrat. Les dates seront ajustées à réception de vos certificats de séjour (step 1, début de mobilité, et step 2, fin de mobilité).

- Si la période de mobilité (début et/ou durée) indiquée sur le contrat ne correspond pas à celle que vous allez effectuer (ex : 1er semestre à la place du 2ème semestre, mobilité d'un semestre au lieu d'une année), merci de nous en avertir au plus vite et avant le 1er septembre à ***erasmus-students@univ-lille.fr***

- Vous devez nous transmettre votre contrat financier Erasmus+ complété et signé **par vous-même uniquement,** sans la signature de Mme Level. Nous nous chargerons ensuite de le lui faire signer. Attention, le contrat doit nous parvenir avant le début de votre mobilité.

- Pour toute autre modification, comme par exemple le niveau d'études, les informations personnelles ou de votre compte en banque, veuillez faire la modification à la main directement sur le contrat en barrant les mentions erronées.

- Les étudiants en césure ne sont pas éligibles aux bourses de mobilité.

Plus d'informations :
https:/ /international.univ-lille.fr

Université de Lille

Rappel bourses

Nous vous rappelons qu'il est possible de cumuler :

*Allocation Erasmus+ + AMI
*Allocation Erasmus+ + MERMOZ

Même si vous remplissez les critères d'éligibilité de plusieurs bourses, l'attribution n'est pas automatique, c'est la commission qui décide de l'attribution finale d'une bourse de mobilité.

Informations concernant les bourses
(règles de cumul et non cumul, montant, critères d'éligibilité) :
https://international.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/docs__pdf__autre_/international/docs/BoursesULille2018_etudes.pdf

Pour les étudiants bénéficiaires de la bourse MERMOZ :

Pour que la région puisse étudier votre demande de bourse Mermoz, vous devrez compléter un dossier sur la plateforme Mermoz.

ATTENTION : la plateforme pour l'année 2018/19 n'est pas encore ouverte, ne vous inscrivez donc pas dès maintenant.

Dès l'ouverture de la plateforme, nous vous enverrons un email pour vous inviter à compléter votre dossier en ligne.

Tout dossier soumis sur la plateforme 2017/18 qui est actuellement ouverte ne sera en aucun cas pris en compte et sera supprimé.

Quelque soit votre destination :
Il est impératif de remplir les formulaires Etape 3 Début de mobilité et Etape 4 Fin de mobilité
https://univlille.moveonfr.com/form/5a72cc48ee189d1f2a000002/fra

et pour les modalités de versement ?

1 Erasmus+

Erasmus +

70% après réception de votre certificat d'arrivée
30% après réception du certificat de fin de séjour

Règle de durée de financement :
Montant calculé au jour près en fonction des dates réelles de mobilité

Plus d'informations :
https:/ /international.univ-lille.fr

Université de Lille

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2 AMI

Versement mensuel après réception de votre certificat d'arrivée

Règle de durée de financement :
Mois complet (un mois = 30 jours)

Région Hauts-de-France

3 MERMOZ

Paiement par le Conseil Régional après validation du dossier sur la plateforme Mermoz par la Direction mobilités internationales.
80% au moment de la validation du dossier par le Conseil Régional
20% au retour de la mobilité

Règle de durée de financement :
Montant calculé par semaine en fonction du quotient familial

Contacts

Contact pour toute question concernant votre séjour d'études :

- Hors Erasmus+ : intl-exchange@univ-lille.fr
- Erasmus+ : erasmus-students@univ-lille.fr

Pour toute question d'ordre pédagogique (contrat d'études...), merci de contacter votre coordinateur dans votre UFR/Faculté.

Plus d'informations :
https:/ /international.univ-lille.fr

Université de Lille